

Assistance à maîtrise d'ouvrage :

Direction
Départementale
de l'Équipement
Meuse

Service de l'Urbanisme
de l'Habitat et de l'Environnement

Commune de
Charny-sur-Meuse

Plan Local d'Urbanisme



Orientations d'Aménagement

“Vu pour être annexé à la délibération du 25/01/2008
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme
mis en révision.”

Fait Charny-sur-Meuse
Le Maire,

Etude réalisée par :

ARRETE LE : 02/03/2007
APPROUVE LE : 25/01/2008



Environnement Conseil
Urbanisme Environnement Communication
61 chemin du Barrage 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.64.05.01 Fax : 03.26.64.73.32
environnement.conseil@wanadoo.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT	3

PREAMBULE

Les orientations d'aménagement peuvent, par quartier ou par secteur, prévoir les actions et opérations d'aménagement mentionnées au troisième alinéa de l'article L. 123-1.

Les orientations d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement particulier.

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs doivent être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est à dire qu'elles doivent les respecter dans l'esprit.

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Les orientations d'aménagement concernent l'aménagement des différentes zones 1 AU et 2 AU de Charny-sur-Meuse.

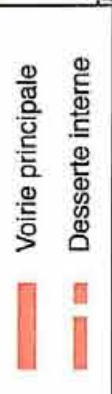
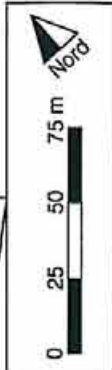
Les opérations de constructions et d'aménagement doivent donc être compatibles avec les schémas suivants.

Tout aménagement peut se faire par phase sous conditions d'une prise en compte globale des Orientations d'Aménagement.

Les orientations d'aménagement concernent spécifiquement l'organisation de ces zones à travers la desserte et les voiries et leur raccordement aux réseaux existants, les espaces verts, les espaces publics.

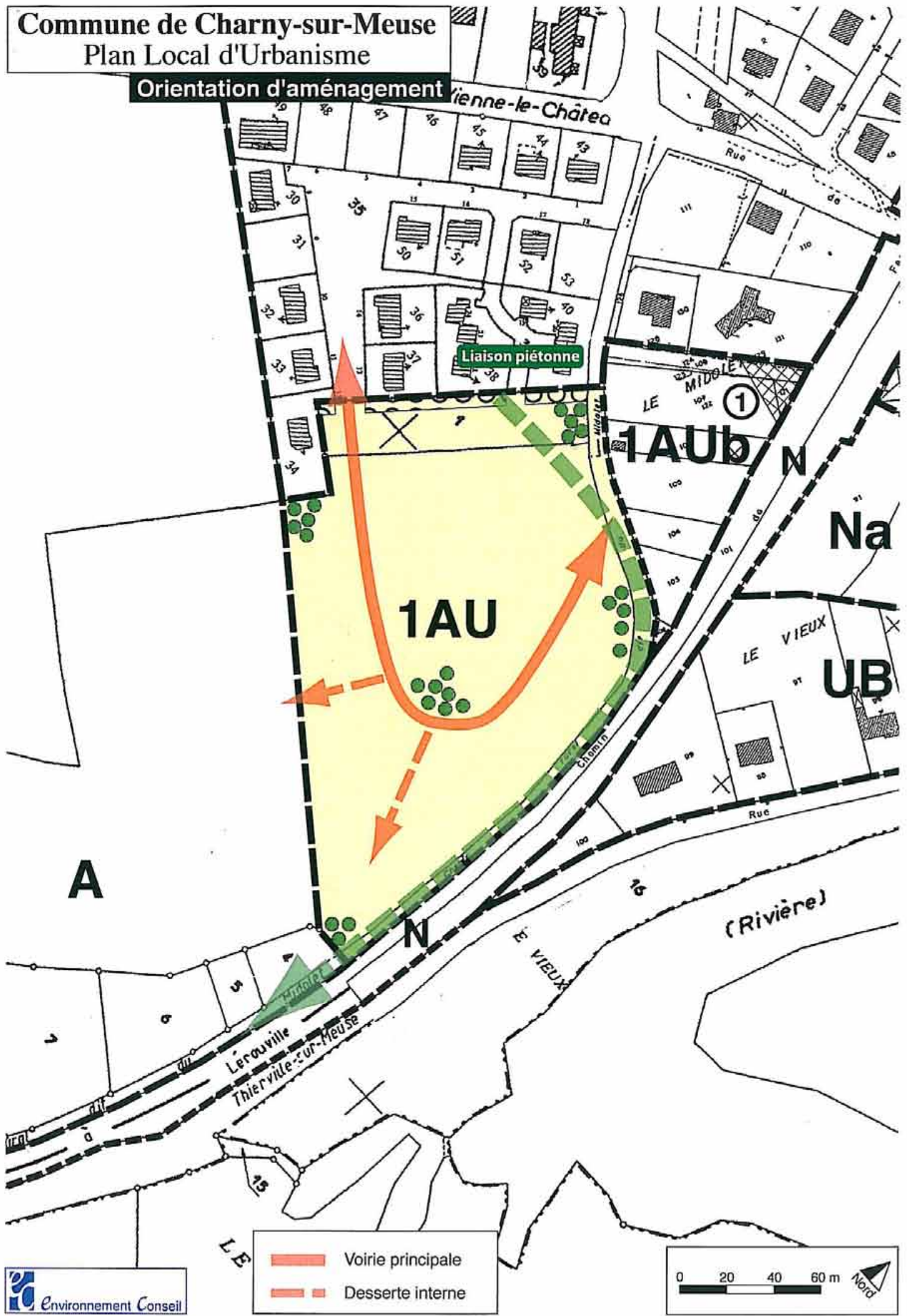
Commune de Charny-sur-Meuse Plan Local d'Urbanisme



Orientation d'aménagement



Commune de Charny-sur-Meuse
Plan Local d'Urbanisme

Orientation d'aménagement



	Voirie principale
	Desserte interne

0 20 40 60 m Nord

